

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 93 (1984)
Heft: 5

Artikel: Mariage de raison?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

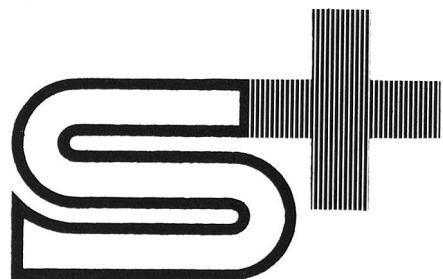
Mariage de raison?

Tout le monde le sait: les mariages de raison sont les plus durables et les meilleurs. L'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse a eu lieu à Rorschach les 30 juin et 1^{er} juillet derniers. Les délégués se prononçaient sur l'admission au sein de la Croix-Rouge suisse de deux nouveaux membres corporatifs: l'Alliance suisse des samaritains (ASS) et la Société suisse des chiens de catastrophe (SSCC). Nous donnons quelques brèves explications sur ce que veut dire le terme de membre corporatif et sur ces deux organisations.

La Croix-Rouge suisse a été reconnue par le Conseil fédéral comme unique société nationale Croix-Rouge de notre pays. Elle compte des membres actifs qui sont ses septante sections régionales et, jusqu'à la décision de Rorschach, ses trois membres corporatifs: la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), la Société suisse des troupes sanitaires (SSTS) et la Société suisse de sauvetage (SSS). Les membres corporatifs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les sections de la Croix-Rouge. L'admission d'un membre corporatif est réglée par une convention écrite qui doit être ratifiée par le Conseil fédéral. La convention fixe la forme de la collaboration et le droit de vote du membre corporatif. C'est la représentation réciproque dans les organes des deux parties qui constitue la base de la collaboration. Les statuts de la Croix-Rouge stipulent (article 23 a) et b) que le nombre de délégués auquel a droit chaque membre corporatif ne peut excéder 30 ni le tiers des délégués auxquels ont droit les sections.

Toute organisation peut demander d'obtenir le statut de membre corporatif (avec droit de vote) ou de société affiliée (sans droit de vote, avec voix consultative). La seule condition est qu'elle déploie à l'échelle nationale une activité conforme aux sept principes de la Croix-Rouge (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, caractère volontaire, unité et universalité).

Nous présentons brièvement les deux organisations qui ont demandé à devenir membres corporatifs de la Croix-Rouge.



Alliance suisse des samaritains (ASS)

«Le geste qui sauve», telle pourrait être la devise de cette organisation qui vise à ce que «toute personne blessée ou tombant subitement malade bénéficie de premiers soins appropriés et que toute personne souffrant physiquement et psychiquement obtienne assistance». Elle soutient des mesures propres à préserver la santé et à préve-

nir les accidents. La formation est l'activité principale de l'ASS. L'organisation centrale aide les sections à mettre sur pied des cours et des exercices, elle apporte son soutien à l'activité de la Croix-Rouge et seconde le service sanitaire et la protection civile, elle favorise le développement du secourisme et de la santé publique.

Les samaritains offrent un nouveau programme de formation des sanitaires d'entreprises.



Activité

70000 samaritains exercent leur activité dans 1350 sections réparties sur tout le territoire suisse. La section organise des cours de sauveteurs, de premiers secours et de soins aux malades à domicile (en collaboration avec les sections de la Croix-Rouge) et, comme on oublie vite ce que l'on a appris, des cours de répétition et de perfectionnement, jusqu'à l'exercice de catastrophe. Lors de petites et grandes manifestations, les sections de samaritains assurent un service sanitaire. Les postes samaritains jouent un rôle important dans les vallées retirées et les régions de montagne. Quelques sections exploitent aussi leur propre service d'ambulance et les sections organisent encore des camps de vacances pour handicapés et invalides et collaborent souvent au service social de leur région. L'activité du samaritain est ancrée dans la vie quotidienne; il fait «le geste qui sauve» au bureau, à la maison, dans la rue, devant une école, dans un bistrot, au stade ou pendant la promenade du dimanche.

Les sections de samaritains et leur association cantonale collaborent donc plus ou moins étroitement avec les sections de la Croix-rouge. Citons

par exemple les prises de sang collectives, les cours de soins au malades ou les activités sociales.

Enjeu

L'intérêt majeur pour l'Alliance suisse des samaritains d'être membre corporatif de la Croix-Rouge est de pouvoir jouir de l'emblème de la Croix-Rouge. Inversément, la Croix-Rouge gagne en représentativité. La question plus délicate de la représentation réciproque au sein des deux organisations est réglée par contrat. Si les sections de la Croix-Rouge peuvent craindre qu'elles ne soient plus tout à fait maîtresses chez elles, les sections des samaritains peuvent tenir le même langage! Le plus grand avantage reste que des organisations autonomes peuvent être actives dans des domaines spécifiques en respectant l'existence d'une «seule société nationale Croix-Rouge par pays». Cette solution basée sur la complémentarité représente un enrichissement et un allègement pour la Croix-Rouge et évite une centralisation peu souhaitable.

L'équilibre des avantages n'est-il pas l'un des meilleurs ingrédients d'un bon mariage?



Le secourisme, spécialité des samaritains.

Photos archives CRS



Société suisse des chiens de catastrophe (SSCC)

Au même titre que la Croix-Rouge, cette Société fait partie de la «Chaîne de sauvetage» dirigée par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe (voir note p. 9). En Suisse, tout le monde connaît les chiens d'avalanche employés à rechercher des personnes ensevelies sous la neige. Les chiens de catastrophe repèrent des personnes ensevelies sous les décombres de n'importe quel type de bâtiment. Ils ont été engagés pour la première fois lors des tremblements de terre du Frioul (1976) et de Bucarest (1977). On compte en moyenne une personne sauvée par chien engagé.

Dressage et instruction

La SSCC compte dix groupes régionaux et organise des cours de formation qui durent entre deux et trois ans. Les conducteurs de chien doivent connaître la psychologie de l'animal et ses réactions face aux conditions défavorables de l'engagement sur le terrain. Le chien est au préalable entraîné dans un champ de ruines pour que son conducteur sache ce qui peut l'empêcher de flairer (courants d'air, tourbillons, etc.). Les chiens et leur conducteur travaillent souvent en équipe de trois. Un conducteur prend la responsabilité d'une intervention, un autre travaille parallèlement ou après l'autre et le troisième sert à «confirmer» une investigation ayant donné un résultat. Il est bien évident que les conducteurs de chien maîtrisent les techniques vitales des premiers secours.

Un exemple

Le 13 décembre 1982, la terre tremble au Yémen. 300 localités sont touchées, 3000 personnes meurent ensevelies, un millier sont sérieusement blessées. Beaucoup sont encore enfouies sous les décombres. La «Chaîne de sauvetage» intervient. Le 14 décembre, un avion de la Rega (Garde aérienne suisse de sauvetage) décolle de Kloten pour Sanaa, capitale du Yémen du Nord. A bord de l'avion, des membres du «Corps» et de la Rega sont présents, de même que trois



Le chien parvient à repérer des personnes en vie même sous les ruines de bâtiments élevés. Une relation de confiance doit s'établir entre le conducteur et son chien: il doit toujours ressentir la présence de son maître et conserver son autonomie malgré les entraves que le champ de ruines impose à sa mobilité. Sur 76 chiens actuellement prêts à partir avec leur maître, 14 sont conduits par des femmes.



Photos Urs Ochsenbein

conducteurs accompagnés de leur chien. Sur les lieux, à Duram Anis, les recherches commencent. Les chiens se fraient un passage au milieu des décombres et de la poussière qu'ils soulèvent en flairant. Une demi-heure après, un chien se met à aboyer et à gratter. Un deuxième chien confirme une présence par une réaction similaire. Une première personne a été trouvée! Le même scénario va se répéter plusieurs fois dans la journée.

Le nombre de personnes retrouvées vivantes montre que les chances de survie diffèrent beaucoup selon le type d'habitation. Lorsque les maisons sont faites de briques liées par de la terre battue et les sols de planches et de branchages, l'écroulement de ce genre de structure ne laisse pratiquement pas d'espace creux. C'est ce qui explique qu'au Yémen peu de personnes ensevelies ont survécu. ■